

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL431

présenté par
M. Cordier, M. Leclerc et M. Thiériot

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il ne paraît pas opportun, sur un sujet aussi sensible que la question des accords négociés, de faire l'économie du débat devant la représentation nationale.

C'est pourquoi cet amendement vise à supprimer l'habilitation à agir par ordonnance .